



## EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 456 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU** QUE l'hypersensibilité environnementale est une condition chronique et douloureuse qui peut atteindre des personnes de tout âge, souvent après soit une seule exposition massive ou des expositions répétitives de bas niveau à des produits chimiques couramment dégagés dans l'environnement;

**ATTENDU** QUE la condition d'hypersensibilité environnementale peut être provoquée et ses symptômes peuvent être déclenchés par des produits chimiques, des aliments ou des médicaments d'usage courant;

**ATTENDU** QUE les symptômes de l'hypersensibilité environnementale peuvent inclure des problèmes neurologiques aigus ou chroniques (équilibre, résistance, mémoire, raisonnement) et affecter également plusieurs systèmes vitaux, dont les systèmes musculo-squelettiques, digestifs, cardiovasculaires, pulmonaires et endocriniens;

**ATTENDU** QUE l'hypersensibilité environnementale peut fortement affecter l'emploi, l'hébergement, l'accès aux espaces publics, les interrelations personnelles et le bien-être économique des personnes atteintes, de leurs familles et de leurs amis;

**ATTENDU** QUE la Commission canadienne des droits de la personne reconnaît cette condition comme une invalidité;

**ATTENDU** QUE, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2005, plus de 170 000 personnes souffrent d'hypersensibilité environnementale au Québec;

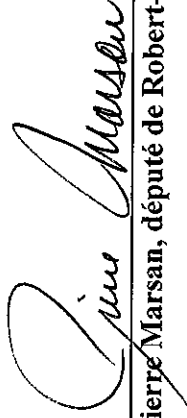
**ATTENDU** QUE, présentement, il n'existe aucune reconnaissance ou éducation concernant cette condition médicale au Québec;

**ATTENDU** QUE l'Assemblée nationale du Québec reconnaît une journée pour diverses maladies;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux d'identifier le mois de mai comme le mois de la reconnaissance et de l'éducation au sujet de l'hypersensibilité environnementale au Québec et de déclarer le 12 mai comme la journée de l'hypersensibilité environnementale au Québec

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Pierre Marsan, député de Robert-Baldwin

21 septembre 2011  
Date de signature de l'extrait